

L'organisme responsable de la publication est l'Institut National de la Statistique et de l'analyse économique, Bureau central du recensement (BCR), B.P. 323, Cotonou.

Les résultats du recensement sont également disponibles sous forme de cartouches de Bernoulli.

BERMUDES

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Bermuda Government Statistical Department, P.O. Box HM 177, Hamilton HM AX.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1950, 1960, 1970, 1980 et 1991. La présente description se réfère au recensement de 1991 (qui a eu lieu le 20 mai).

3. Champ du recensement:

a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.

b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

4. Période de référence:

La semaine et les 12 mois précédant le jour du recensement.

5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	oui
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	oui
g) Durée du travail:	oui
h) Autres caractéristiques:	oui

Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues le jour du recensement.

Réf. g): On a demandé aux personnes âgées de 16 ans et plus de spécifier le nombre de mois pendant lesquels elles avaient éventuellement travaillé contre rémunération au cours des 12 derniers mois soit pour un employeur, soit pour leur propre compte. On a demandé aux employés le nombre d'heures normalement effectuées dans une semaine type, y compris les heures supplémentaires payées ou non.

Réf. h): Le recensement a aussi rassemblé des informations sur les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, l'heure d'embauché et les échelles salariales.

6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprend toutes les personnes âgées de 16 ans et plus qui, au cours de la période de référence courte, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclut les membres des forces armées.

b) **Emploi:** Sont considérées comme «pourvues d'un emploi» toutes les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail ayant une valeur économique, soit pour un employeur, soit pour leur propre compte. La question utilisée pour déterminer si une personne devait ou non être considérée comme pourvue d'un emploi était la suivante: «La semaine dernière que faisiez-vous la plupart du temps: travailliez-vous contre rémunération; étiez-vous à la recherche d'un nouvel emploi, étudiant, ménagère ou autre?». Les réponses possibles étaient: 1) salarié; 2) détenteur d'un emploi mais absent du travail; 3) demandeur d'emploi; 4) femme ou homme au foyer; 5) travailleur bénévole; 6) étudiant à plein temps; 7) incapable de travailler; 8) retraité; 9) autre; 10) sans réponse.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- vi) les conscrits (service militaire ou civil);
- vii) les détenteurs de plusieurs emplois;
- viii) les apprentis et les stagiaires.

Seules les personnes appartenant aux catégories i), iii) et vii) peuvent être identifiées séparément.

c) **Chômage:** Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, pendant la semaine de référence, ne travaillaient pas mais étaient à la recherche d'un premier emploi ou d'un nouvel emploi suite à la perte de leur précédent travail.

7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi ont été classifiées par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) **Branche d'activité économique (industrie):** Basée sur la question: «Quel type d'affaire ou d'activité est principalement exercé sur votre (principal) lieu de travail?» ex: banque, école primaire, étude de notaire, boutique de vêtements, restaurant. Pour coder l'industrie, on a utilisé 18 groupes de la classification nationale. Des liens ont été établis avec la CITI-Rév.2 au niveau des branches (1 chiffre).

b) **Profession:** Basée sur la question: «Quel type de travail effectuez-vous dans votre (principal) emploi?, ex: vendeur, ingénieur des travaux publics, responsable d'une imprimerie, mécanicien automobile, etc.». Pour coder la profession, on a utilisé la classification nationale. Des liens ont été établis avec la CIP-68.

c) **Situation dans la profession:** Basée sur la question: «La semaine dernière avez-vous effectué votre (principal) travail pour votre propre compte ou pour celui d'un employeur?». Pour coder la situation dans la profession on a utilisé sept groupes: travailleur indépendant: avec des salariés (employeur), sans salariés; employé: par le gouvernement des Bermudes, par un gouvernement étranger, par une entreprise ou une personne privée, comme travailleur non rémunéré dans une affaire familiale ou une ferme, et non précisé.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Les composantes du questionnaire sont très souvent reprises d'un recensement à l'autre afin de mesurer l'importance des changements intervenus. Le questionnaire sur les Bermudes va dans ce sens mais il cherche également à récolter de nouvelles informations dans certains domaines: le trajet pour se rendre au travail et le lieu de travail; b) l'état de santé physique et mental puisqu'il conditionne les activités quotidiennes de certaines personnes; et c) le revenu personnel.

9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs sont parus dans la publication intitulée: «The 1991 Census of Population and Housing» en mars 1993 et dans «1991 Map Supplement» en novembre 1993.

L'organisme responsable de ces publications est le Département des statistiques du gouvernement des Bermudes, P.O. Box HM 177, Hamilton HM AX.

Des tableaux non publiés sur les résultats du recensement sont disponibles sur demande auprès du Département des statistiques du gouvernement des Bermudes.

BOLIVIE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Instituto Nacional de Estadística (INE), Plaza Mario Guzman Aspiazu No1, Casilla 6129, La Paz.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1950, 1976 et 1992. La présente description se réfère au recensement de population de 1992 (qui a eu lieu le 3 juin).

3. Champ du recensement:

a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.

b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population, à l'exception des nationaux résidant à l'étranger.

4. Période de référence:

La semaine précédant le jour du recensement.

5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui

- e) Situation dans la profession: oui
 f) Niveau d'instruction le plus élevé: ...
 g) Durée du travail: non
 h) Autres caractéristiques: non

Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 7 ans et plus qui, pendant la semaine de référence, étaient soit pourvues d'un emploi soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition exclut les conscrits (service militaire ou civil) mais elle inclut les militaires de carrière.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes ayant déclaré avoir travaillé pendant la semaine de référence.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- les personnes occupées, temporairement absentes de leur travail;
- les étudiants travaillant à temps partiel;
- les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- les détenteurs de plusieurs emplois;
- les apprentis et les stagiaires.

Les personnes appartenant aux catégories i), iii) et vi) peuvent être identifiées séparément au moyen de questions spécifiques.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» les personnes qui, pendant la semaine de référence, ne travaillaient pas mais étaient à la recherche d'un emploi. Les questions utilisées pour déterminer si une personne est au chômage sont: «Êtes-vous à la recherche d'un emploi en ayant déjà travaillé auparavant?» et «Êtes-vous à la recherche d'un premier emploi?».

7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Basée sur la question: «Que produit l'établissement dans lequel vous travaillez (ou dans lequel vous avez travaillé pour la dernière fois), ou quelle est son activité?». Pour déterminer la branche d'activité économique, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi le nom, l'adresse et le secteur d'activité économique de l'entreprise, de l'établissement ou de l'administration qui les employait ou qu'elles dirigeaient. Pour coder la branche d'activité économique, on a utilisé la CITI-rév.3 au niveau des classes (4 chiffres).

b) Profession: Basée sur la question: «Quelle était votre profession principale la semaine passée (ou dans votre dernier emploi si vous êtes au chômage)?». Pour déterminer le groupe de professions, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi d'indiquer avec précision la profession ou les fonctions qu'elles exerçaient pendant la période de référence. Pour coder le groupe de professions, on a utilisé la CIP-88 au niveau des sous-groupes (3 chiffres).

c) Situation dans la profession: Pour déterminer la situation dans la profession, on a utilisé les sept groupes suivants: employé, ouvrier, travailleur indépendant, patron ou employeur, membre d'une coopérative, profession libérale, travailleur familial.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure.

9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs ont été publiés en mai 1993.

Le titre exact de la publication est «Censo Nacional de Población y Vivienda 1992: Resultados finales».

L'organisme responsable de cette publication est l'Institut national des statistiques, Plaza Mario Guzman Aspiazu No1, Casilla 6129, La Paz.

Les résultats du recensement sont également disponibles sous d'autres formes: archives (documents de travail); publication plus détaillée des résultats (indicateurs sociodémographiques

des capitales des départements - par zones de recensement - et des provinces); et base de données (disques magnétiques).

BOTSWANA

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Central Statistics Office, Private Bag 0024, Gaborone.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1946, 1956, 1964, 1971, 1981 et 1991. La présente description se réfère au recensement de population de 1991 (qui a eu lieu du 14 au 28 août).

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: Ensemble du pays.

b) Personnes couvertes: Ensemble de la population.

4. Période de référence:

Le mois précédant le jour du recensement.

5. Principaux sujets:

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge: oui
 Population active par:
 b) Sexe et âge: oui
 c) Branche d'activité économique (industrie): oui
 d) Profession: oui
 e) Situation dans la profession: oui
 f) Niveau d'instruction le plus élevé: oui
 g) Durée du travail: non
 h) Autres caractéristiques: non

Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 12 ans et plus qui, pendant le mois de référence, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclut les membres des forces armées.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes qui, pendant le mois de référence, ont effectué un travail contre de l'argent comptant, soit pour leur propre compte, soit pour le compte d'autrui. La définition inclut également les personnes travaillant sur les terres familiales ou sur les lieux d'élevage du bétail.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- les personnes occupées, temporairement absentes de leur travail;
- les étudiants travaillant à temps partiel;
- les travailleurs saisonniers ou occasionnels.

Seules les personnes appartenant aux catégories i) et ii) peuvent être identifiées séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, pendant le mois de référence, étaient sans emploi et activement à la recherche d'un travail. Les étudiants en quête d'emploi sont exclus de la définition.

7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Basée sur la question: «Quel était le principal type de produits, de services ou d'activités offert sur votre lieu de travail?». Pour coder la branche d'activité économique, on a utilisé neuf groupes de la classification nationale. Des liens ont été établis avec la CITI-rév.2 au niveau des branches (1 chiffre).

b) Profession: Basée sur la question: «Quel genre de travail avez-vous effectué?». Pour coder la profession, on a utilisé 10 groupes de la classification nationale. Des liens avec la CIP-88 ont été établis au niveau des grands groupes (1 chiffre).